



Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers en fonction 15	Séance du 10 décembre 2020 Convocation envoyée le 03 décembre 2020 Sous La Présidence de Anne-Marie LINDEN-GUESDON, Maire
Nombre de conseillers présents 11	ELUS PRESENTS LINDEN-GUESDON Anne-Marie, RAIMONDEAU Olivier, VAUTRIN Cathy, PABST Jacques, WEISSELDINGER Corinne, PIERRET Sébastien, LE BERRE Martine, GANIER Christine, WILHELM David, MANIÈRE Teddy, LEMOY Raphaëlle,
Nombre de conseillers absents excusés 3	ELUS ABSENTS EXCUSES GAUTHIER Régis, RUARO Julien, PERCEBOIS Éric
Nombre de conseillers absents non-excuses 1	ELUS ABSENTS NON-EXCUSES DROUET Jean-Claude
Nombre de conseillers ayant donné procuration 1	SECRETAIRE DE SEANCE RAIMONDEAU Olivier

En période d'épidémie de Coronavirus dit COVID-19, aucun public n'est autorisé à être présent dans la salle hormis les représentants des médias et les agents municipaux nécessaires au fonctionnement de la séance. Ainsi, la séance du Conseil Municipal est retranscrite en direct sur YouTube.

Toutes les personnes présentes dans la salle doivent porter un masque de protection.

Ordre du jour de la séance

1. Commande publique : Marché public : Convention constitutive aux groupements de commandes avec Metz Métropole ;
2. Institutions et vie politique : Désignation de représentants : Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)- Désignation d'un représentant ;
3. Domaines et patrimoine : Acquisitions : Récupération du mobilier proposé par Metz Métropole ;
4. Domaines et compétences par thèmes : Enseignement : Organisation du temps scolaire à compter de la rentrée 2021 ;
5. Domaine et patrimoine : Locations : Locations des parcelles lieu-dit « La Cote »
6. Informations et divers

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 NOVEMBRE 2020

Le procès-verbal de la séance du 09 novembre 2020 demande quelques modifications dans les propos apportés par les élus lors du point 10 : Rupture de la convention « Rapprochement Pédagogique Intercommunal » avec Cuvry. Ainsi, il sera modifié comme convenu et soumis à l'approbation à la prochaine séance du Conseil Municipal.

1. COMMANDE PUBLIQUE : MARCHÉ PUBLIC : CONVENTION CONSTITUTIVE AUX GROUPEMENTS DE COMMANDES AVEC METZ METROPOLE

Le Maire informe l'ensemble des élus que Metz Métropole nous propose d'adhérer aux groupements de commandes permanents constitués dans les domaines suivants :

- 1 - Acquisition de protections auditives,
- 2 - Trousses de secours, produits pharmaceutiques et vaccins,
- 3 - Acquisition de mobilier et matériel de bureau,
- 4 - Acquisition de papier à imprimer,
- 5 - Acquisition de consommables informatiques,
- 6 - Acquisition de produits d'entretien,
- 7 - Habillement professionnel et équipements de protection individuelle,
- 8 - Prestations de services relatives à la mécanique automobile : entretien des véhicules (pour les véhicules nécessitant du matériel spécifique : parallélisme des trains avant, bancs de freinage, limiteurs de vitesse...), peinture, contrôle technique, contrôle périodique,
- 9 - Acquisition de pièces détachées et d'usures, pneumatiques, lubrifiants, flexibles hydrauliques...,
- 10 - Acquisition de véhicules et engins,
- 11 - Fourniture de sel de déneigement,
- 12 - Prestations d'impression courantes,
- 13 - Prestations d'impression spéciales,
- 14 - Conception de supports de communication,
- 15 - Prestations de médiaplanning,
- 16 - Fourniture d'un service de gestion des DT, DICT et des récépissés,
- 17 - Prestations de contrôle technique et de coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé,
- 18 - Voirie : construction et entretien
- 19 - Fourniture d'outillage
- 20 - Diagnostics plomb et amiante
- 21 - Fourniture et mise en œuvre de béton imprimé
- 22 - Fournitures d'enrobés stockables à froid
- 23 - Collecte et valorisation des divers déchets des services
- 24 - Médecine professionnelle et préventive
- 25 - Nettoyage des tenues de travail haute visibilité
- 26 - Balayage de voirie
- 27 - Estimations domaniales
- 28 - Dératisation, désinsectisation, dé pigeonnisation
- 29 - Lavage de vitres
- 30 - Fourniture d'électricité et services associés
- 31 - Travaux d'entretien de maçonnerie sur murs de soutènement et perrés
- 32 - Géoréférencement des réseaux
- 33 - Location de machine à affranchir
- 34 - Fourniture de bois divers

- 35 -Inspection d'ouvrages d'art
- 36 -Réparation des ouvrages d'art
- 37 -Inspection subaquatique
- 38 -Maintenance des ascenseurs
- 39 -Acquisition, la location, l'installation et la dépose de matériel audio-visuel, et astreinte de maintenance
- 40 -Travaux de désamiantage
- 41 -Travaux de métallerie et serrurerie
- 42 -Signalisation horizontale et verticale
- 43 -Espaces verts : aménagement et entretien
- 44 -Éclairage public : travaux d'installation et de rénovation, maintenance
- 45 -Prestations de nettoyage de locaux
- 46 -Réalisation de traitements contre les chenilles processionnaires
- 47 -Réalisation d'abattages raisonnés d'arbres atteints par les scolytes
- 48 -Réalisation de traitements contre les frelons asiatiques

Ces marchés passés en groupements de commandes permettront aux communes de réaliser leurs commandes directement auprès des entreprises travaillant avec Metz Métropole. Pour le sel, par exemple la commune pourra bénéficier de sel rapidement (2 à 4 jours ouvrés selon l'entreprise).

Les communes pourront également profiter, en passant par la métropole, de prix plus attractifs en groupant les livraisons par exemple.

La proposition est intéressante car elle n'engage pas la commune à commander obligatoirement aux entreprises comprises dans les groupements de commandes. En effet, les communes gardent leur autonomie et peuvent si elles le souhaitent commander ailleurs.

Anne-Marie LINDEN-GUESDON précise que le but premier de ce point est de bénéficier de tarifs attractifs et d'une livraison rapide pour le sel. Aussi, vu les nombreuses possibilités de groupements proposées, il serait intéressant de tous les accepter pour pouvoir en bénéficier le jour où la commune en aura besoin, si tel est le cas. Par exemple, il sera peut-être utile de faire intervenir une société pour le traitement contre les chenilles processionnaires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L.2113-6 et suivants ;

CONSIDERANT qu'un groupement de commandes permet à une pluralité de personnes publiques et privées justifiant de besoins communs liés à un achat déterminé, de s'associer dans le but d'optimiser des avantages tant au niveau économique qu'au niveau de la qualité des prestations ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité,

- ¶ **D'AUTORISER** la participation de la commune de Coin-lès-Cuvry aux groupements de commandes permanents à la carte instaurés par Metz Métropole, ouverts aux communes de la métropole et aux organismes associés intéressés par la démarche, dans tous domaines d'achats décrits ci-dessus ;

Les conditions de fonctionnement de ces groupements étant fixées par la convention ci-jointe,

- ⤵ **D'ACCEPTER** que Metz Métropole soit désignée comme coordonnateur des groupements ainsi formés ;
- ⤵ **DE DECIDER** que la Commission d'Appel d'Offres de Metz Métropole soit la Commission d'Appel d'Offres des groupements de commandes ;
- ⤵ **D'APPROUVER** pour les besoins propres aux membres des groupements, les termes de la convention constitutive des groupements de commandes annexée à la présente délibération ;
- ⤵ **D'AUTORISER** Le Maire, ou son représentant, à suivre l'exécution des marchés correspondants, des avenants et des reconductions éventuels ;
- ⤵ **D'AUTORISER** Le Maire, ou son représentant, à signer les formulaires d'adhésion aux groupements de commandes permanents.

2. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE: DESIGNATION DE REPRESENTANTS: COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)- DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le Maire informe l'assemblée municipale que la commission d'évaluation des Charges Transférées a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre les communes et Metz Métropole.

Conformément à la délibération du conseil communautaire du 28 avril 2014, elle est composée de 51 membres :

- Chaque conseil municipal dispose d'un représentant ;
- Woippy dispose d'un représentant supplémentaire ;
- Montigny-lès-Metz dispose de deux représentants supplémentaires ;
- Metz dispose de quatre représentants supplémentaires.

Suite au renouvellement des conseils municipaux, il convient de procéder au renouvellement de la CLECT.

Anne-Marie LINDEN-GUESDON précise qu'il serait plus raisonnable de désigner un membre du Conseil qui a en charge la réalisation du budget. Ainsi, il est préférable de proposer à la nomination Olivier RAIMONDEAU, adjoint en charge des finances ou elle-même.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité,

- ⤵ **DE DESIGNER** Anne-Marie LINDEN-GUESDON, Maire, au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées ;

AL

⤵ **D'AUTORISER** Le Maire, ou son représentant, à transmettre la présente décision aux services de Metz Métropole.

3. DOMAINE ET PATRIMOINE : ACQUISITIONS : RÉCUPÉRATION DU MOBILIER PROPOSÉ PAR METZ MÉTROPOLÉ

Le Maire informe l'ensemble des élus qu'au vu du déménagement des services de Metz Métropole, ces derniers nous proposent de récupérer gratuitement leur mobilier de bureau devenu inutilisable.

Vu la liste proposée et vu les besoins de la commune, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter, selon ses besoins, le don de mobilier de bureau proposé par Metz Métropole au bénéfice de la commune de Coin-lès-Cuvry.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité,

⤵ **D'AUTORISER** Le Maire, ou son représentant, à récupérer gratuitement auprès des services de Metz Métropole du mobilier de bureau pour le compte de la commune de Coin-lès-Cuvry.

4. DOMAINES ET COMPETENCES PAR THEMES : ENSEIGNEMENT : ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE A COMPTER DE LA RENTREE 2021

Le Maire informe l'ensemble des élus que depuis la rentrée 2018, sur le fondement du décret n°237-1108 du 27 juin 2017 (article D.521-12 du Code de l'Éducation), nous bénéficions d'une dérogation sur l'organisation de la semaine scolaire.

Cette dérogation arrivant à échéance à l'issue de l'année scolaire 2020-2021, il s'agit donc de formuler une nouvelle demande de dérogation.

Actuellement, la semaine scolaire est organisée sur 8 demi-journées étalées sur 4 jours.

Vu l'avis du Conseil d'École extraordinaire en date du 27 novembre 2020 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité,

⤵ **DE RECONDUIRE** les horaires actuels pour 3 années scolaires ;

⤵ **D'AUTORISER** Le Maire, ou son représentant, à transmettre la présente décision aux services de l'Éducation Nationale.

5. DOMAINE ET PATRIMOINE : LOCATIONS : LOCATIONS DES PARCELLES LIEU-DIT LA COTE

Le Maire informe l'ensemble des élus que plusieurs administrés ont formulé des demandes de location de terrains à Coin-lès-Cuvry sur les parcelles cadastrées section 3 parcelle 323 et 272.

- La nouvelle association récemment créée nommée « COIN DE PARADIS » demande à louer les parcelles 272 et 323 dans le but de créer un verger-potager, des vergers et des pré-vergers ouverts à la population ;
- Monsieur Daniel SERRIERE est intéressé pour acheter ou louer les parcelles 323 et 272 (sans autres renseignements) ;
- Monsieur Raphaël LAMARCA souhaite louer la parcelle 272 pour de créer un verger-potager ;
- Madame LOZIER Maryline, dont nous venons de recevoir la demande ;
- Monsieur Franck DAMIAN et Mme WERQUIN Sandrine sont intéressés par la parcelle 323, prolongeant leur propriété, pour un usage privatif uniquement : plantations potagères et/ou fruitières.
- Madame DAMIAN Sandrine et Monsieur TRITSCH Rémi souhaiteraient louer la parcelle 323, prolongeant leur propriété, pour un usage privatif uniquement : plantations potagères et/ou fruitières.

NB : Il est à noter que les demandeurs des 2 dernières propositions sont de la même famille, résidants l'un à côté de l'autre.

Considérant que les parcelles n° 323 et 272 de la section 3 ne sont pas utilisées par la commune de Coin-lès-Cuvry ;

Considérant que ces parcelles doivent être entretenues par les services de la commune ;

Vu les différents courriers reçus en Mairie ;

Vu les projets présentés par les demandeurs.

Olivier RAIMONDEAU précise que, comme convenu avec Anne-Marie LINDEN-GUESDON, il a proposé à Monsieur MOISSETTE, membre de l'association « Coin de Paradis » de venir présenter le projet prévu sur les terrains faisant l'objet de la demande de location. Or les délais courts et la crise sanitaire n'ont pas permis à Monsieur MOISSETTE d'intervenir ou de préparer une vidéo-conférence. Aussi, pour une juste équité, il est souhaitable que tous les candidats puissent présenter leur projet.

Par conséquent Olivier RAIMONDEAU propose aux élus de reporter le point à l'ordre du jour d'une prochaine séance afin que tous puissent se préparer et présenter sa demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité,

- ⤵ DE RECEVOIR, en séance du Conseil Municipal, chaque individu souhaitant louer les parcelles afin d'entendre leur projet ;
- ⤵ DE SURSOIR à la présente décision de location ;

6. INFORMATIONS ET DIVERS

Embauche d'une nouvelle ATSEM

Anne-Marie LINDEN-GUESDON informe le Conseil Municipal que pour faire face à l'augmentation des effectifs scolaire et notamment à la création de la nouvelle classe GS/CP/CE1, Mme Amriha GUETAFF a été embauchée jusqu'à la fin de l'année scolaire. Elle s'occupe tous les jours des élèves de Grande Section.

Il est précisé que cette embauche a fait l'objet d'un contrat pour accroissement temporaire d'activité dont le Conseil Municipal a donné les pleins pouvoirs au Maire, contrairement à la création d'un poste fixe qui doit faire l'objet d'une délibération en séance.

Entretien d'un chemin rural

Une société est intervenue pour libérer le chemin rural situé au sud, à hauteur de l'arrêt de bus « Le Chaveau » des ronces et broussailles L'intervention a permis à Monsieur RICHERT, agriculteur de la parcelle voisine de semer ses graines. En effet, les ronces et broussailles débordaient sur son terrain.

Traversée du village

Anne-Marie LINDEN-GUESDON souhaite instaurer une règle de priorité à la sortie de la rue du Château vers la rue Principale. En effet, depuis cette dernière, il n'y a aucune visibilité sur la rue du Château, qui est une priorité à droite. Le carrefour est dangereux. Les automobilistes respectent rarement cette priorité.

Le Conseil Municipal pense qu'il est préférable d'y implanter un cédez le passage.

Columbarium

Anne-Marie LINDEN-GUESDON précise que pour donner suite à la demande de fonds de concours, Metz Métropole va subventionner l'achat du columbarium à hauteur de 7 403.00 €. Sébastien PIERRET a reçu le devis pour les travaux d'aménagement paysager et doit le transmettre sur l'adresse mail générique de la Mairie.

Éclairage public Les Cerisiers/ Château Ponsac

Anne-Marie LINDEN-GUESDON précise que l'éclairage public dans le lotissement Les Cerisiers ne fonctionne presque plus. Seulement 4 candélabres sur 19 doivent encore éclairer la rue. En ce qui concerne Château Ponsac, toutes les lanternes ont été cassées par la grêle de Juin 2020, mais elles fonctionnent encore. Les luminaires de ces 2 lotissements ne sont plus aux normes. À cet effet, elle a reçu en Mairie un représentant de l'UEM qui a proposé de nouvelles lanternes à installer dans ces deux lotissements.

La lanterne choisie doit être posée à l'entrée de Château Ponsac pour que l'ensemble des élus puissent voir si cela leur convient.

Les nouvelles lanternes seraient équipées de LED pour se conformer aux nouvelles normes. Un nouveau tarif doit être envoyé en Mairie car il n'incluait pas le lotissement Château Ponsac. Les travaux feront l'objet de demande de subventions, notamment auprès du dispositif de la prime énergie C2E.

Le représentant nous a également informé que le fait d'avoir allumé un lampadaire sur deux dans la Rue Principale n'est pas conseillé. Cela poserait des problèmes de sécurité routière. Il conseille donc soit de tout allumer soit de tout éteindre pendant 3 ou 4h par nuit. A savoir qu'une heure permet d'économiser 9 % sur la facture énergétique et que la Rue principale compte 173 points lumineux.

Il est à noter que les communes de Pouilly, Fleury, Verny et Scy-Chazelles réalisent des extinctions nocturnes et ne recensent pas plus de cambriolages.

Pollution constatée derrière l'école

La pollution constatée dans les champs derrière l'école est dû aux lingettes jetées dans les toilettes. Elles ne se dégradent pas assez vite et bouchent les réseaux d'assainissements des eaux usées. Étant en partie unitaire, les déversoirs d'orage jouent leur rôle et font remonter les eaux usées dans les fossés qui alimentent la Seille. Ainsi les cours d'eau sont pollués. Malgré les rappellent dans le journal municipal et autre, les habitants conservent de mauvaises habitudes.

Ce phénomène n'est pas du ressort de la commune. Haganis se charge de dépolluer à chaque épisode.

Retour sur les réunions de la commission solidarité

La commission s'est réunie plusieurs fois pour organiser :

- un nouveau repas des anciens respectant les règles sanitaires imposées. Celui-ci s'organiserait autour d'un repas à emporter pour les personnes de 65 ans et plus. Un courrier va être distribué la semaine prochaine comprenant un coupon-réponse. Les repas, à réchauffer, seront à récupérer au Foyer Rural. Le traiteur, Monsieur CHAMAGNE, se charge de réaliser des paquets nominatifs pour faciliter la distribution. Une date de secours est prévue pour distribuer les repas aux personnes ne pouvant pas se déplacer, si celles-ci sont nombreuses ;
- la distribution des courriers concernant la création du registre des personnes âgées, isolées ou handicapées est prévue, à tous les habitants après les fêtes de fin d'année, début janvier. Cette période est plus propice pour remplir un questionnaire que pendant les préparatifs des fêtes de fin d'année ;
- le Père Noël est invité le vendredi 18 décembre dès 15h45 sous le Préau du Foyer Rural pour distribuer les friandises prévues par la Mairie pour les enfants de 3 à 10 ans. L'APE et la Mairie ont travaillé ensemble pour organiser une petite animation tout en respectant les gestes barrières ;

Sans autre remarque, la séance du Conseil Municipal est close à 22h00

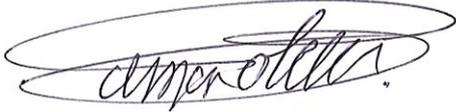
21

2020-050

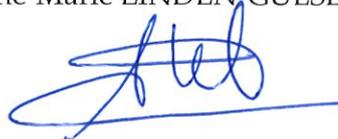
Récapitulatif des délibérations votées en cette séance

1. Commande publique : Marché public : Convention constitutive aux groupements de commandes avec Metz Métropole ;
2. Institutions et vie politique : Désignation de représentants : Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)- Désignation d'un représentant ;
3. Domaines et patrimoine : Acquisitions : Récupération du mobilier proposé par Metz Métropole ;
4. Domaines et compétences par thèmes : Enseignement : Organisation du temps scolaire à compter de la rentrée 2021 ;
5. Domaine et patrimoine : Locations : Locations des parcelles lieu-dit « La Cote »
6. Informations et divers

Le secrétaire de séance
Olivier RAIMONDEAU, 2^{ème} Ad



Le Maire
Anne-Marie LINDEN-GUESDON



Le 1^{er} adjoint
Régis GAUTHIER

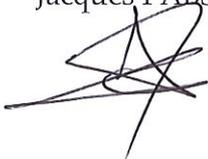


Le 3^{ème} adjoint
Cathy VAUTRIN



Absent excusé
Pouvoir à Anne-Marie LINDEN-GUESDON

Jacques PABST



Corinne WEISSELDINGER



Sébastien PIERRET



Julien RUARO

Absent excusé

Martine LE BERRE



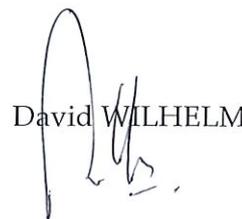
Eric PERCEBOIS

Absent excusé

Christine GANIER



David WILHELM



Teddy MANIÈRE

Raphaëlle LEMOY

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Lemoys', with a horizontal line extending from the end of the signature.

Jean-Claude DROUET

Absent non-excuse